

VILLE DE HAGUENAU.

Basse-Alsace.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTERIEURES A 1790.

SÉRIE HH.

(Agriculture — Commerce — Industrie.)

HH. 1. (Liasse.) — 23 pièces, papier; allemand et français.

1634-1783. — Mémoires sur l'agriculture à Haguenau. — Production des années moyennes. — Enquête agricole. — Défrichements nouveaux. — En 1773 on compte 5600 personnes pour la ville, 480 pour Kaltenhausen et 560 pour Schirriet ou Schirrein. — Envoi de plants d'asperges. — Mémoires du prêteur de Cointoux sur l'avantage qu'il y aurait à clore les propriétés rurales et à supprimer la vaine pâture. — Mémoire sur la culture du trèfle. — Commerce des grains en 1634. — Imprimés relatifs à la conservation des grains.

HH. 2a. (Registre) in fol., 134 feuillets, papier; allemand.

1692-1745. — Etat des propriétés communales dont l'exploitation est abandonnée à des particuliers, en retour d'une rente appelée : almendzins. — Ces rentes sont d'abord rangées d'après le terme de leurs échéances. — Viennent ensuite les Rebstücks, au nombre de 69 qui paient annuellement 1 Sch. pour dime et 1 Sch. pour almend. — D'autres almendstücks au nombre de 104 paient 16 d. à St. George et 8 d. à Palmend. — Les Neumatten nouvellement défrichées par la bourgeoisie au nombre de 235. — Les champs récemment défrichés au nombre de 156. — 164 près soumis à Palmend se trouvent sur le Hungersberg, au Kreutzhäusel, in der Galgenmiss, am Wittbrucher Weg, am grossen Weiher, im Steingebiss, in der Kaltenhausenmiss, à l'Ameizenberg, près du Grummensteg. — 425 almendstücks à Schirriet et 42 à Kaltenhausen, établis après 1694.

HAGUENAU. — SÉRIE HH.

HH. 2bis. (Registres) in fol. 203 et 221 feuillets, papier; allemand.

1753-1776. — Etat de toutes les terres du Burgbann, qui, en place de dimes en nature, paient tous les ans à la St. Martin, tant à la ville qu'à St. George, des redevances, connues sous le nom de petite dime, almendzins, Rebstück, renouvelé sur les déclarations des particuliers eux-mêmes.

HH. 2ter. (Liasse.) 86 pièces, papier; allemand et français.

1781-an III. — Actes relatifs à la location des fossés et terrains militaires faite par les officiers de la garnison à divers bourgeois, notamment au notaire Hallez qui les sousloue. — Contestations et procédures qui s'y rattachent. — L'aide-major Vachez et le commandant se réservent d'abord deux fausses braies; mais leurs successeurs y renoncent.

HH. 3. (Liasse.) 42 pièces, papier; allemand et français.

1729-1789. — Statistique des récoltes pour Haguenau et ses dépendances, Kaltenhausen et Schirriet. — La plupart des états se bornent à indiquer les apparences par une note générale, bonne année, année commune, quart, tiers, moitié, trois quarts, d'une année commune. — D'autres, rédigés évidemment après la récolte marquent les résultats en chiffres, même les prix; d'ordinaire on ne s'occupe que des grains et des fourrages. — L'année 1747

qui produit peu de froment et d'avoine et pour le reste la moitié d'une année commune, compte 100 sacs de froment pesant chacun 174 l.; 900 de seigle à 150 l.; 80 d'avoine à 120 l.; 60 d'orge à 132 l.; 80 de haricots à 198 l.; 30 de pois secs à 192 l.; 1000 de blés de Turquie à 180 l.; 16 000 bottes de paille à 15 l.; 7000 quintaux de foin; elle a aussi 2000 sacs de pommes de terre dont le poids n'est pas noté; par ci par là se trouve aussi marquée la garance; en 1779 la moitié d'une année commune donne 1955 quintaux; à l'indication de la récolte est jointe d'ordinaire celle des besoins de l'endroit; à Haguenau elle ne suffit jamais à la consommation locale.

HH. 4. (Registre) in fol. 188 feuillets, papier; français.

1751-1765. — Mercuriales. — Prix du marché hebdomadaire pour les denrées suivantes, froment, méteil, seigle, orge, avoine, blé de Turquie. — de temps en temps se mêlent à ces données des taxes pour trois espèces de pain, de froment, de méteil et de seigle; — on y joint des taux pour le foin, la paille, parfois même pour le vin vieux et nouveau, le suif, les chandelles, les bois de chêne, de pin et de charme, les bestiaux, les eaux-de vie, la bière, les huiles d'olive, de noix et de navette, le chanvre, les laines, la cire; parfois on marque aussi le poids moyen du sac de grain, froment ou seigle.

HH. 5. (Registre) in fol. 274 feuillets, papier; allemand et français.

1765-1790. — Suite des Mercuriales. — Notées toutes les semaines pour les grains, puis résumées toutes les quinzaines avec le prix des trois espèces de pain, (blanc, bis blanc et bis) qui en est la conséquence; — A la fin de chaque mois s'ajoute le prix des boissons, vins eaux de vie et bières et celui du bétail et des diverses espèces de viandes; celui des huiles, des laines, du chauvre, de la cire et du suif; — ces indications ne se donnent toutefois point avec la même régularité; — depuis Janvier 1768 paraît pendant quelques années une quatrième sorte de pain faite de fine fleur; — le bois se vend par corde de 32 pieds carrés; — la pomme de terre quoique cultivée à Haguenau n'y figure jamais.

HH. 6. (6 Cahiers) in fol. 18 feuillets et 3 feuilles volantes, papier; allemand et français.

1775-1790. — Tarif pour les boulangers, indiquant d'après le prix du sac de froment variant de 6 à 30 l., ce que doit coûter la livre des trois espèces de pain, blanc, bis blanc et bis; — le sac est censé peser en moyenne 170 \mathcal{L} et rapporte 171 \mathcal{L} de pain, 57 de chaque espèce; — on compte 8 s. pour la douane, 14 s. pour la mouture,

15 s. pour le bois; — d'après ce tarif il reste au boulanger, en dehors du son, un bénéfice d'environ 21. $\frac{1}{2}$ par sac; — mouture de 1787; — essais de panification à Roissy et à Haguenau 1775; — taxe de 1790.

HH. 7. (Liasse) 1 Cahier de 93 feuillets, 10 pièces volantes, papier; allemand et français.

1709-1790. — Etat des grains et farines existant chez les habitants du bailliage de Haguenau; — déclarations analogues pour le foin, la paille et l'avoine fournies par les différentes tribus de Haguenau; — taxe de 1790 pour les rentes en grains saisies comme biens nationaux; — mercuriales; avec prix moyen par mois et par an, de 1784 à l'an X, pour froment, seigle, orge, avoine, foin et paille.

HH. 8. (Liasse) 259 pièces, papier; allemand et français.

1667-1789. — Certificats donnés pour le bétail pendant une épizootie; — visites de bêtes malades ou suspectes; — les attestations délivrées renferment la description des bêtes et la conclusion qui résulte de la visite; — celle-ci est faite par des experts assermentés, qui sont tantôt les mêmes pour les chevaux et les bestiaux, tantôt différents; — les frais de l'expertise montent d'ordinaire à 7 l. françaises; 1 pour le stettmeister qui y préside, 1 pour son greffier, 1 pour l'appariteur, 3 pour les trois experts et 1 pour l'expédition du procès verbal; — statistique des bêtes à cornes dans les cours.

HH. 9. (Registre) in fol. 182 feuillets et 7 pièces, papier; allemand et français.

1778-1788. — Adjudications au rabais de l'entretien des taureaux bannaux; — protocoles du marché aux chevaux et au bétail; — procès verbaux rédigés par le marktschreiber, pour tous les contrats passés sur le marché, ventes, échanges etc., avec description des bêtes et les conventions intervenues entre les contractants; — si le paiement, au lieu d'être immédiat, ne se fait que plus tard, il est indiqué en marge; — il a lieu d'ordinaire en argent, mais se fait aussi parfois, au moins en partie, en nature.

HH. 10. (Registre) in fol. 188 feuillets, papier; allemand et français.

1782-1784. — Protocoles du marché aux chevaux et au bétail; — suite du registre précédent, continué sur le même plan et renfermant une longue série d'actes analogues.

HH. 11. (Registre) in fol. 491 feuillets, papier; allemand.

1784-1789. — Protocoles du marché aux chevaux et au bétail; — suite des registres précédents. — Les conditions varient selon les circonstances, mais les procès verbaux sont toujours rédigés d'après les mêmes formules.

HH. 12. (Registre) in fol. 152 feuillets, 2 feuilles volantes, papier; allemand.

1790-1791. — Protocoles du marché aux chevaux et au bétail; — les procès verbaux continuent à être signés par le greffier, les contractants et deux témoins.

HH. 13. (Liasse.) 189 pièces, papier; allemand et français.

1739-1789. — Taxes de la viande; — collection d'affiches, rédigées d'après une même formule et basées sur des communications faites par d'autres villes, par Strasbourg surtout; — elles se divisent en deux parties, l'une énumère une vingtaine de viandes ou parties de bêtes, dont elle indique le prix; la seconde rappelle les principes qui doivent régler la vente et assurer le service régulier et impartial des clients; — taxes analogues fournies par Bischwiller, Brumath, Pfaffenhofen et Strasbourg.

HH. 14. (Liasse.) 33 pièces, papier; allemand et français.

1732-1739. — Garantie. — Procès contre trois habitants de Brumath en vue de les empêcher de cultiver la garantie, ce qui n'est permis qu'aux jardiniers de Haguenau et aux villageois de Krautwiller. — Haguenau s'appuie sur une charte impériale que le sénat atteste avoir vue, mais que le syndic a égarée au moment où il la devait produire; — on prouve mieux que cette culture a été interdite, autrefois à Strasbourg, plus récemment à Hœrdt; — cependant Brumath établit sa possession antérieure devant le tribunal de Bouxwiller, chargé par le conseil souverain de juger l'affaire; — par suite ce bourg partage avec Haguenau et Krautwiller le bénéfice de ce monopole.

HH. 15. (Liasse.) 71 pièces, papier; allemand et français.

1754-1777. — La garantie. — Articles des jardiniers sur la culture de la garantie; — législation analogue sur les oignons de Strasbourg; — mémoires botaniques et historiques sur la «Hagenauer röth»; — traité du stettmeister Hoffmann avec les planteurs de Haguenau, Krautwiller et Brumath, qui lui abandonnent leurs récoltes — ce que coûte la culture d'un arpent de garantie; — Isaac Bertrand de Bischwiller demande à l'intendance d'interdire cette espèce de monopole; — défenses de Hoffmann; — l'intendance admet la légitimité du traité, mais

reconnaît libres ceux qui n'y ont pas adhéré; — on conclut de là que la culture est libre et l'on vole partout des plants; — le conseil souverain casse l'arrêt par lequel le magistrat condamne ceux qu'il regarde comme voleurs; — l'arrêt de Colmar cassé à son tour à Paris; — difficultés provoquées par les dépenses qu'occasionnent toutes ces procédures, soumises au parlement de Metz; — autres petits procès relatifs à l'exploitation de la garantie; — conditions faites au directeur de la fabrique de garantie de Neuilly.

HH. 16. (Liasse.) 218 pièces, papier; allemand et français.

1769-1790. — Traités par lesquels divers planteurs s'engagent à livrer leurs garanties en tout ou en partie, vertes ou sèches, aux maisons Bernardin Saglio et Comp; — Barth Saglio et Comp; — Barth et Hager; — Hager et Comp; — Frantz Ignace Schwendt, à des conditions qui varient à l'infini.

HH. 17. (Liasse.) 61 pièces, papier; allemand et français.

1436-1789. — Les tribus en général; — elles sont soumises à l'autorité municipale; mémoires de Cointoux; — service militaire des tribus, grand, moyen et petit contingent (200, 100 ou 70 à 80 hommes; — gardes montées par les tribus pendant le tournoi de 1423; — serment prêté à différentes époques; — biens étrangers déposés chez les tanneurs en 1592; — impositions extraordinaires réparties par tribus au XVII^e et au XVIII^e siècle; — estimation du salaire moyen pour chaque tribu; — dénombrement des habitants et statistique agricole, commerciale et industrielle en 1730; élection pour l'assemblée nationale.

HH. 18. (Liasse.) 41 pièces, papier; allemand.

1343-1789. — Tribus; — installation des Zunftmeister; — ceux qui n'ont pas encore rempli cette charge paient 20 d.; 1 fl. 6 sch. 8 d. si eux ou leurs femmes sont étrangers, 3 fl. 6 sch. 8 d. si aucun des deux conjoints n'est originaire de Haguenau; — indications des tribus qui sont placées sous la tutèle de chacun des six conseillers de la ville; — l'installation des nouveaux Zunftmeister s'appelait Behelmung, ce qui laisse entrevoir comment elle se faisait, au moins originairement; — parfois sont aussi indiqués les feuerherrn, fournis par chaque tribu.

HH. 19. (Liasse.) 35 pièces, papier; allemand et français.

1415-1786. — Les tanneurs louent la Stampfmühle des Witenmühle. — Bouchers, boulangers, charpentiers, menuisiers, huiliers, cordiers, chirurgiens, riches

constoffler, chaudronniers, maréchaux ferrants, fondeurs d'étain, cordonniers; — réglemens; — modifications y apportées. — Taxation des chandelles. — Concurrence étrangère. — Acquisitions d'immeubles. — Intervention des Rathsamhausen en faveur des Kaltschmiede (chaudronniers). — Confrérie des garçons cordonniers; — conflit entre les cordonniers de Strasbourg et ceux de Pfaffenhofen, à la foire de Haguenau; — chef d'œuvre de ce métier. — Lettres de maîtrise et d'apprentissage.

HH. 20. (Liasse.) 59 pièces, papier; allemand et français.

1333-1789. — Corps de métiers. — Réglemens. — Jardiniers, maçons, pêcheurs, potiers, tailleurs, tanneurs, tisserands, tonneliers; vitriers en ville et dans la préfecture. — Protestations contre les corvées et le réglemant des pâturages. — Défense de faire du bois pour le revendre. — Titre toléré pour l'argenterie. — Un pêcheur malade demande la permission d'avoir un garçon étranger. — Conflit entre les potiers de Haguenau et ceux d'Oberhofen. — Chef d'œuvre des tailleurs. — Amende imposée aux tanneurs. — Différends entre drapiers et tisserands. — Long procès entre la ville et les tonneliers, qui ne veulent pas lui reconnaître le droit de leur défendre la vente au dessous d'une denie mesure à la fois, de statuer en général sur les articles de leur corporation. — Chef d'œuvre des vitriers.

HH. 21. (Registre) 323 feuillets (blanc depuis la page 207).

1617. — Corps de métiers. — Collection de statuts. — Bouchers et prix des diverses viandes. — Réformes de 1617. — La balance et la meunerie. — Aubergistes, débitants de vin et de bière. — Les brasseurs. — Gens qui portent aux portiers, ou cherchent chez eux les clefs de la ville. — Bourgeois préposés au feu. — Formalités des élections échevinales. — Procédure criminelle. — Fabrication des chandelles et commerce du suif. — Réglemant pour la vente du bétail et des chevaux, — pour les marchands d'épices. — Arquebusiers et Arbalétriers. — Essais de panification pour établir la taxe du pain en 1571. — Réglemant pour les mégissiers, les sècheriers de chanvre et de lin, la vente du bois, le salaire des journaliers, les hausbecker et la taxe du pain, les oiseleurs, les revendeurs, les vachers et les porchers, les fasszieher, les huilliers. — Fermeture des portes à Noël et le soir de quelques autres fêtes. — Les mesureurs de grains. — Tenue des marchés. — Les marchands d'épices. — Salaire des maçons et charpentiers (1599). — Commerce de la garance. — Statuts réformés pour les aubergistes et débitants. — Barbiers. — Répertoire alphabétique.

HH. 22. (Liasse.) 40 pièces, papier; allemand et français.

1500-1788. — Moulins en général. — Protestations contre la suppression des pütelmüle. — Police de la meunerie. — Serment exigé des meuniers, de leurs domestiques et des âniers (eseltrieber). — Les seigneurs et les villes du voisinage priés d'envoyer des ouvriers expérimentés, capables d'aider de leurs conseils ceux de Haguenau. — Droit d'octroi à payer pour les blés étrangers. — Niveau d'eau. — Servir les gens de la ville avant les autres. — Ne pas exiger de pourboire. — Les moulins sur le Surbach prétendent qu'on leur enlève l'eau dans la forêt. — Au milieu du XVIII^e siècle la Herrenmühl travaille 3486 sacs, St. George 3456, la Burgmühl 2977, la Dischlachmühle 2574, le moulin neuf 636; le moulin de St. George a comme dépendance, une reib et une walckmühle, le moulin Dürckheim une lohmühle.

HH. 23. (Liasse.) 37 pièces, papier; allemand et français.

1364-1717. — Moulin des quatre tournants; les Wickersheim, qui l'ont en fief, sont autorisés par Charles IV à le transformer en moulin à aiguiser, à foulon ou en toute autre usine à leur gré. — Enquête par la maîtrise sur les scieries hydrauliques qui entourent la forêt. — Le moulin reconstruit en 1667, brûlé par les Allemands pendant le siège de 1705, rétabli par Jean Martin Oberhuber de Gamsheim. — Conflit avec le meunier du nouvel hôpital (Herrenmühl) et celui des Dürckheim (Dischlachmühl).

HH. 24. (Liasse.) 15 pièces, papier; allemand et français.

1482-1781. — Moulins situés dans l'intérieur de l'île. — Droits féodaux des Volze sur le moulin St. George. — Plaintes contre le meunier de St. George accusé de refuser aux Nidheimer le droit de passage, mais surtout de déranger l'exploitation des autres moulins. — Expertises. — Réparations à la Burgmühl. — Bail de George Streit avec Jean Strohl. — Bois livré par la forêt pour ce moulin, sous la surveillance de la landvogtei, du magistrat et des waldherren. — Descente faite dans ce moulin par les architectes de la ville, provoquée par des travaux de restauration entrepris à leur insu.

HH. 25. (Liasse.) 96 pièces, papier; allemand et français.

1494-1780. — Moulins du petit château, de Dürckheim et de Mommenheim. — Louis d'Echenau demande un arbitrage amiable, pour les difficultés qu'il a avec la ville, entre autres au sujet de son moulin voisin du petit Gewehr. — A la suite d'une enquête, le magistrat accorde à Volet le droit d'établir sur le Schlösselhof une roue, destinée à broyer l'émail de sa faïencerie. — Dischlach-

mühl, ainsi nommé de Zislas de Weitenmühl, sous-bailli de Haguenau, qui le possédait vers l'an 1400 et de qui elle arriva aux Dürkheim. — Plaintes diverses. — Différends avec la Burgmühl. — Long procès entre le magistrat et le meunier Pierre Heller, qui se prétend exempt de la juridiction de la ville et de toute charge municipale, prétentions appuyées par les nobles de Dürkheim. — Visite du moulin. — Il est loué par les Dürkheim à François Ignace Schwendt qui le sousloue au meunier Ignace Berthelé. — Construction d'un moulin à Mommenheim par le Duc de Chatillon.

HH. 26. (Liasse.) 79 pièces, papier; allemand et français.

1621-1778. — La Herrenmühl; — on y établit une machine à monnayer; — l'hôpital loué à Jean Michel Hemmer en emphytéose ce moulin qu'il avait acquis au XVI^e s. des Prémontrés (weissen Herren) et l'autorise à rebâtir la scierie auparavant établie en face; conflits avec la Dischlachmühle, la Burgmühle et le moulin des quatre tournants; — la scierie reconstruite contre le gré du magistrat et malgré la construction du moulin à tanner et à foulon; — la veuve de Jean Michel Hemmer abandonne le moulin à son fils Joseph en se réservant la scierie; celle-ci vendue à Martin Brendlé revient aux Hemmer par retrait lignager; — après la mort de Joseph Hemmer, son frère Jean Thiébaud dispute à sa belle-sœur Véronique Berthelé, le moulin et la scierie en se fondant sur l'absence d'héritier direct de son frère; — le magistrat lui donne raison, mais entend substituer au bail de 1709, en vigueur jusque là, un autre de 1706, plus onéreux pour les fermiers; — alors naissent trois procès devant le Conseil souverain; — un premier continue le conflit entre la veuve et son beau-frère; — dans le second, Jean Thiébaud repousse le bail de 1706; — le troisième roule sur la compétence du magistrat, que lui dénie le bailli Barth au nom de la préfecture; — ce dernier provoque un luxe de pièces justificatives, aussi imposant par leur nombre que par leur antiquité.

HH. 27. (Liasse.) 21 pièces, papier; allemand et français.

1724-1788. — Manufacture de faïence et de porcelaine; — autorisation accordée à Charles Hannong; — état de l'usine en 1730; — avocats de Colmar consultés par Balthasar Hannong; — suppliques de Paul Hannong au contrôleur général de Machault; — mémoires; — budget de l'usine de Haguenau; — autorisation accordée à Volet; — traité entre Volet, Barth et Anstett; — estimation faite par Joseph Hannong de son actif; — traité de Hallez avec Pierre Hannong; — privilèges demandés par Volet; — Charles Hannong le jeune admis comme faïencier.

HH. 28. (Liasse.) 60 pièces, papier; allemand et français.

1728-an XII. — Faïencerie Hannong; — papiers de la famille; — mariage de Balthasar Hannong et son admission dans la sodalité; — sa naturalisation; — émigration de Stanislas; — son mariage à Bade; — passeport; — son retour à Haguenau; — renseignements sur la famille avec table généalogique; — mémoire imprimé au roi; — feuilles dépareillées d'autres mémoires de Joseph Hannong; — médaille d'or accordée à Sarrguemines l'an X; — plan des fours; — correspondances entre les cousins Hannong; — les secrets de Pfaltzer et ceux des Hannong.

HH. 29. (Liasse.) 7 cahiers, 4 pièces, papier; allemand et français.

1733-1788. — Faïenciers, tuiliers, potiers. — Inventaire concernant les faïenceries de Haguenau, pour Balthasar Hannong. — Paul Hannong. — Joseph Antoine Hannong; — vente de leurs marchandises. — Inventaire de la veuve Anstett. — Inventaire et adjudication de la succession de Charles François Hannong. — Comptes de G. J. Barth pour sa tuilerie, association pour l'exploitation d'une tuilerie. — Achat de hafnerertz. — Etablissement d'un salpêtrier.

HH. 30. (Liasse.) 9 pièces, papier; allemand et français.

1783-1786. — Manufacture de draps. — Manufacture des enfants trouvés à Strasbourg; — souscription pour un établissement analogue à Haguenau; — Hardel de Vilvot en obtient la direction; — situation et inventaire de l'établissement en 1785—1786.

HH. 31. (Liasse.) 25 pièces, papier; allemand et français.

1504-1741. — Imprimerie; — le cardinal Raimond intercède en faveur d'un imprimeur; — lettre de Kobian au magistrat; — arrêt du conseil d'état qui règle l'imprimerie en Alsace; — Haguenau y est oublié; — instances auprès de l'intendance, du grand bailli et de la chancellerie; — Dreher autorisé à continuer l'imprimerie à Haguenau.

HH. 32. (Liasse.) 22 pièces, papier; allemand et français.

1497-1786. — Jean Hugo de Heidelberg et Alexandre Marzolf de Spire reçus médecins de la ville de Haguenau; — vente des poisons; — mesures prescrites en cas d'épidémie; — remède contre la goutte; — épizootie; — concurrence des docteurs Roger et Dilenius, des docteurs St. Lo et Hermann; — épidémie de 1761; — Nicolas Oberlin associé à Hermann comme second médecin; — école de sage-femmes; — licence d'enseigner la médecine.

III. 33. (Registre) 243 feuillets, blanc de page 6—193 et de 213 à la fin, une feuille volante, papier; allemand.

1627. — Règlement des changeurs; — privilège du rachat des rentes perpétuelles; — intérêt par semaine d'un capital de 1 à 100 fl., chacun compté à 12 $\frac{1}{2}$ ou 11 $\frac{1}{2}$ sch.; — réduction des florins en livres; — barème pour calculer le prix d'une mesure de vin, étant donné, celui du foudre; — Christian Rust spitalschaffner, signé à la suite de ce dernier tableau; — emprunt fait à la Münz par Hans Sonntag.

III. 34. (Liasse.) 13 pièces, papier; allemand.

1555-1734. — Mandat de l'empereur Ferdinand qui prohibe l'exportation des laines; — la ville de Strasbourg proteste contre une prétendue infection des harengs et donne les résultats de l'enquête faite à ce sujet; — règlement d'Ensisheim pour le commerce de la viande; le sénat fixe les salaires des ouvriers et journaliers; — les marchands réclament contre les innovations établies pour la vente des harengs; — on demande que le prix des denrées soit abaissé d'office, en suite de la bonté de la récolte; — règlement de police imprimé de Haguenau.

III. 35. (Liasse.) 16 pièces, 1 Registre, 79 feuillets, 1 Cahier, papier; allemand et français.

1583-1790. — Mesures et poids; règlements pour le commerce des grains, la douane; — comestibles avariés; — marché du samedi mis au vendredi; — foires de l'Invention et de l'Exaltation de la ste. Croix; — les chaussetiers (hosenstricker) ne doivent vendre qu'aux foires; — défenses d'acheter les victuailles devant les portes de la ville; —

foires de Haguenau en 1718; — routes et foires de Haguenau en 1720; — règlements des marchés et foires; — Pfundzoll; — octroi de 1785—1786: cabaretiers, portes, douane, boucherie, droits casuels (comédies, concerts, redoutes, bals, marionnettes, danseurs de corde) tanneurs, garance, brasseurs, marché aux bestiaux, cafetiers; — tarif imprimé des droits d'entrée, de passage, de douane; — prix de diverses marchandises en 1790.

III. 36. (Registre) 359 pages, papier; français et italien.

1759-1760. — Magasin de Joseph Cassina. — Vente en demi gros et en détail de denrées coloniales; — la plupart des clients sont des environs de Haguenau. — Grand commerce de tabacs, surtout de Hollande achetés chez Gillis van der Beesch à Dortrecht; — les écritures sont tenues en italien.

BH. 37. (2. Registres) 565 et 566 pages, papier; allemand et français.

1765-1780. — Brouillons de boutique de Joseph Paganetto; — commerce de denrées coloniales; — la clientèle est d'ordinaire de Haguenau; — le demi gros se fait aussi avec des gens du dehors, surtout pour les tabacs de Hollande et de St. Vincent, souvent vendus par tonneaux de 100 à 200 livres, même par 5 à 6 quintaux à la fois, pour sucres, indigo, huiles d'olive, mellis, cafés, cierges. — Envois de tabacs faits à Wissembourg, Saverne, Bischwiller, Bade, la Walck, Forbach, Seltz, Pfaffenhofen, Sarrebourg, Dannemarie, Wasselonne. — Les fromages de Munster se vendent à 24 l. le cent.